



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 FEVRIER 2016

La première réunion du conseil municipal de l'année 2016 s'est déroulée en mairie de Kruth le vendredi 5 février. La séance a été ouverte à 20 heures en présence de 14 élus sur les 15 en exercice. Richard WELKER, conseiller, était absent et excusé.

En début de réunion, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fermeture de la seconde classe de maternelle prévue par les services de l'Education nationale : projet qui devrait être entériné le lundi 22 février prochain lors d'un CTSD (Comité technique spécial départemental) et d'un CDEN (Conseil départemental de l'Education nationale) à Colmar. C'est l'incompréhension et la stupeur chez les élus car depuis septembre 2010, les élèves de Kruth et de Wildenstein sont scolarisés, à la satisfaction générale, dans un RPI intégré.

L'organisation pédagogique est optimale pour accueillir les enfants : 2 classes en maternelle et 3 classes en élémentaire. Les tout-petits de 2 ans sont aussi scolarisés, ce qui est une longue tradition dans le village et une vraie chance pour nos enfants.

Chaque année, les 2 communes investissent dans les bâtiments, le mobilier, les équipements, les sorties, les animations afin que les élèves aient d'excellentes conditions de travail et de nombreuses occasions d'épanouissement.

Ainsi, en 2016, il est prévu de refaire la toiture de la maternelle avec une isolation performante pour un coût de 94 000 € TTC. En élémentaire, il est prévu l'acquisition d'un équipement «Ecole numérique rurale» pour 14 400 € TTC.

L'équipe enseignante est stable. Elle s'investit dans diverses actions pédagogiques. Elle a mis en œuvre une organisation qui, en s'appuyant sur la diversité des élèves, en prenant en compte l'organisation actuelle des classes, permet à chacun de progresser.

Ainsi existent tout au long de l'année, des moments de tutorat, des temps de décloisonnement, des apprentissages basés sur des groupes de besoins.

Et malgré tous ces éléments, alors qu'à la rentrée de septembre 2016 il est prévu en maternelle 34 enfants (TP-P-M-G), en élémentaire 65 enfants (CP-CE1-CE2-CM1-CM2), l'Education nationale, en s'appuyant sur un unique critère quantitatif, à savoir le nombre d'enfants, veut fermer une classe !

Cela n'est pas acceptable et les élus de Kruth, à l'unanimité, demandent que cette mesure de carte scolaire soit annulée.

Les élus de la commune de Wildenstein, les parents d'élèves et nos parlementaires seront associés à cette démarche pour que nous conservions dans notre haute vallée de la Thur un enseignement de qualité.

Après ce point d'actualité, l'ordre du jour est examiné et les points prévus sont débattus, de 20h30 à 23h15. Les décisions suivantes sont prises.

### **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015**

Le compte-rendu affiché en mairie le jeudi 24 décembre 2015 concernant la séance du vendredi 18 décembre 2015 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

## II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS

### 1. Compte administratif 2015 – Budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HALLER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Claude WALGENWITZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		Résultat de l'exercice	FONCTIONNEMENT		Résultat de l'exercice
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	492 263.13 €				260 026.51 €	
Opérations de l'exercice	284 138.22 €	679 599.73 €	395 461.51 €	829 858.61 €	948 965.11 €	119 106.50 €
Totaux	776 401.35 €	679 599.73 €		829 858.61 €	1 208 991.62 €	
Résultats définitifs	- 96 801.62 €				379 133.01 €	

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l'assemblée délibérante vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation des résultats – Budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement : - 96 801.62 €

Excédent de fonctionnement : 379 133.01 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015	379 133.01 €
Affectation au compte de 1068 du budget 2016 pour couvrir le résultat de clôture de la section d'investissement	96 801.62 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement 2016 (ligne R002)	282 331.39 €

### 2. Compte administratif 2015 – Budget forêt

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HALLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Claude WALGENWITZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		Résultat de l'exercice	FONCTIONNEMENT		Résultat de l'exercice
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	18 952.47 €	0.00 €			218 255.91 €	
Opérations de l'exercice	11 317.88 €	36 562.37 €	25 244.49 €	264 831.41 €	229 095.88 €	- 35 735.53 €
Totaux	30 270.35 €	36 562.37 €		264 831.41 €	447 351.79 €	
Résultats définitifs		6 292.02 €			182 520.38 €	

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion. Monsieur le Maire ayant quitté la salle, l'assemblée délibérante vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation des résultats – Budget forêt

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement : 6 292.02 €

Excédent de fonctionnement : 182 520.38 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 affecté à l'excédent de fonctionnement 2016 (R002)	182 520.38 €
--	--------------

### **III – COMPTES DE GESTION 2015**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation des éditions des comptes de gestion (budget principal et forêt),

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par la Trésorière de Saint-Amarin et que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes de gestion de la Trésorière et des comptes administratifs du Maire,

les élus approuvent à l'unanimité, les comptes de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2015.

### **IV – AFFAIRES FORESTIERES 2016**

#### 1. Etat de prévision des coupes 2016

Jean-Paul HALLER, adjoint, présente l'état prévisionnel des coupes 2016 comprenant le programme d'exploitation des bois.

Après étude, l'état prévisionnel des coupes de bois à façonner est adopté :

- Volume total prélevé : 5 360 m<sup>3</sup> dont 781 m<sup>3</sup> à l'entreprise
- Recettes brutes prévisionnelles HT : 282 180 €
- Dépenses d'exploitation : 193 280 €

- Recettes nettes prévisionnelles HT : 88 900 €

- Frais ONF :	21 709 €
- Bilan net prévisionnel HT :	67 191 €

Le conseil municipal demande que la quantité de bois coupée par les bûcherons intercommunaux soit limitée au volume communal nécessaire au plein emploi, quitte à augmenter le volume à couper par l'entreprise, sauf accord complémentaire.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits.

Il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Dans ce cas, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées. Le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.

## 2. Programme de travaux 2016

Le programme des travaux patrimoniaux présenté par Jean-Paul HALLER, adjoint, est examiné. Il se compose de travaux de maintenance, sylvicoles, d'infrastructures, cynégétiques, touristiques, biodiversité, environnementaux et divers. Certains se feront en régie, d'autres par des entreprises.

Les propositions de l'ONF sont acceptées, sauf pour les travaux de protection contre les dégâts de gibier. Le remplacement de la passerelle du Bockloch reste inscrit mais la décision de la réalisation sera prise ultérieurement, en fonction des aides financières obtenues.

Le coût total est de 69 700 € HT, la maîtrise d'œuvre et l'assistance à la gestion étant comprises.

Les élus adoptent ces prévisions ainsi que les conventions d'assistance technique pour :

- Les travaux d'exploitation
- Les travaux patrimoniaux

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions.

## 3. Etat d'assiette 2017

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un «état d'assiette des coupes» qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être retenues au cours de la prochaine campagne de martelage ainsi que les surfaces à régénérer. Il est précisé que seule l'approbation de l'EPC 2017 engagera la décision de coupe et de commercialisation.

Jean-Paul HALLER, adjoint, présente la proposition d'état d'assiette 2017 des coupes à marteler qui concerne les parcelles forestières 2, 5, 17, 22, 31, 34, 43, 63. Les élus approuvent le projet de l'ONF.

A noter que tous ces dossiers avaient été présentés à la commission par les services de l'ONF le mardi 19 janvier 2016.

## **V – BALISAGE DE SENTIERS PEDESTRES**

Monsieur le Maire présente un courrier en date du 23 décembre 2015 émanant de M. Joseph PETER, inspecteur des sentiers et Vice-Président du Club vosgien de la Vallée de Saint-Amarin. Il sollicite l'accord de la commune pour le balisage de deux nouveaux itinéraires qui seront ensuite reportés sur la carte du Club vosgien.

Les tracés sont visualisés :

- Le premier concerne le secteur du Grossrunz, et la liaison entre l'amont de la Neumatt et la ferme-auberge du Schafert. Il est situé dans le périmètre de Natura 2 000, mais pas en zone de quiétude.
- Le second est un itinéraire qui prend son départ à la gare SNCF et, passant par le Strass'hiesel et le Laffé, permet de rejoindre le Treh et les crêtes.

Le conseil municipal est favorable à ces deux projets et ils sont approuvés à l'unanimité. Il est demandé que la portion abandonnée dans le secteur Neufeld soit rapidement débalisée.

Les encouragements et les félicitations du conseil municipal sont transmis aux membres du Club vosgien de la Vallée de Saint-Amarin pour leurs actions en faveur de nos paysages, de nos loisirs pédestres.

## **VI – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose que l'occupation provisoire du domaine public de la commune par des chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance, selon le décret du 25 mars 2015.

L'article 2 du décret fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Pour bénéficier de cette redevance, une délibération doit être prise.

Il est proposé au conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus ;
- de décider que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GrDF.

## **VII – CREATION-SUPPRESSION DE POSTE**

Considérant que la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale indiquent qu'il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois de la collectivité, et en tenant compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées par les agents administratifs de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'attaché territorial à temps plein à compter du 1er mars 2015. Il propose également la suppression du poste de rédacteur principal 1ère classe à temps plein existant à ce jour, après titularisation de l'agent qui sera nommé au poste d'attaché territorial.

Le conseil municipal, après délibération, décide de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 et de supprimer le poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe après titularisation de l'agent qui sera nommé au poste d'attaché territorial.

## **VIII – TRAVAUX : APPROBATION DE DEVIS**

Deux dossiers, actuellement en cours d'étude, sont prêts à être finalisés car les devis relatifs aux travaux sont connus.

Il s'agit de les examiner et de choisir les entreprises pour :

- le parking du centre du village,
- le jardin de Kruth.

Rodolphe TROMBINI, adjoint, présente les éléments techniques et financiers.

### **Parking du centre du village**

Le plan d'ensemble, qui avait été retenu lors de la séance du lundi 15 octobre 2015 est représenté.

Quatre entreprises avaient été consultées pour établir un devis relatif aux travaux suivants :

- nivellement du terrain du futur parking avec pose d'un géotextile
- installation d'une clôture séparative des propriétés voisines
- délimitation des espaces verts

- réfection du trottoir
- évacuation des eaux pluviales
- pose de gaines pour un éclairage futur
- mise en place des enrobés

Seules deux entreprises ont fait une offre. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer ces travaux à l'entreprise la mieux-disante, qui est aussi la moins-disante à savoir les Etablissements ROYER Frères de Moosch, pour un montant TTC de 38 893,34 €.

#### Jardin de Kruth

Le plan d'aménagement est une nouvelle fois explicité avec les trois composantes de base que sont :

- les travaux d'infrastructure
- l'achat et la mise en place des jeux
- la construction d'un abri

Afin que les travaux d'infrastructure puissent débiter sans tarder, les devis des entreprises qui sont parvenus en mairie sont présentés. Ils concernent les travaux suivants :

- accès aux normes PMR
- allées pour cheminements
- aires recevant les jeux
- terrain pour pétanque
- potagers (sous condition)
- spirale aromatique (sous condition)
- prairie fleurie et enherbement
- plantation d'arbres
- viabilisation en eau et électricité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit, à l'unanimité, l'entreprise la mieux-disante, qui est aussi la moins-disante, à savoir l'entreprise Claude MURA de Fellingring pour un montant TTC de 47 108,57 €.

Les élus conviennent que la création des potagers et de la spirale aromatique est liée à la constitution d'une équipe de bénévoles qui s'engagera à gérer les jardins créés : planter, entretenir, récolter. A cet effet, une réunion est prévue le jeudi 3 mars 2016 en mairie. Seront invités les participants à la réunion précédente qui a eu lieu le 27 février 2015 et tous les habitants du village intéressés par les potagers et les vergers. Un appel a déjà été lancé dans le bulletin communal, un communiqué de presse sera transmis à la presse.

Les autres achats ou travaux complémentaires, liés aux jeux et à l'abri, seront décidés ultérieurement.

### **IX – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Plusieurs demandes de subventions sont présentées par Sabine GARDNER, adjointe.

Les élus les examinent à l'aune des règles définies les années précédentes et les décisions suivantes sont prises :

#### 1. Banque alimentaire du Haut-Rhin

Conformément aux règles définies dans le cadre des associations à but caritatif, une subvention de 200 € est accordée pour 2016.

#### 2. Prévention routière

La Prévention routière souhaite une subvention pour 2016. Comme les années précédentes une aide financière de 50 € est allouée.

#### 3. Tri Thur 2016

La sixième édition de triathlon organisée au niveau du lac de Kruth-Wildenstein par l'ASPTT de Mulhouse aura lieu le dimanche 19 juin 2016. Une présentation est faite de cette manifestation sportive et des coûts d'organisation qui sont croissants.

Après discussion, le conseil municipal décide d'allouer une aide financière de 150 € (la même somme est attribuée aux «10 km du lac»).

#### 4. Classe découverte

Ce type de financement avait été discuté en conseil municipal lors de la séance du vendredi 10 février 2012 et les élus avaient décidé de ne financer que les sorties, séjours des enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

La question est une nouvelle fois débattue et le conseil municipal décide par 12 voix (1 contre et 1 abstention) de maintenir cette position et donc de ne pas participer au financement de classes de découvertes émanant de collèges ou de lycées.

#### 5. A.O.S

L'Association des Œuvres Scolaires du canton de Saint-Amarin souhaite l'attribution d'une corde de bois pour un lot de sa tombola annuelle.

Cette demande est faite chaque année auprès de 3 communes différentes.

C'est en 2012 que Kruth avait été sollicité.

Après en avoir délibéré, les élus accordent une corde de bois à l'AOS.

#### 6. Musique municipale

Les élus décident de reconduire, pour 2016, les aides exceptionnelles allouées à la musique municipale, à savoir :

- La participation au coût des cours de musique donnés par l'EMHT, pour les jeunes inscrits à la musique municipale. Elle sera d'un tiers, les deux autres tiers étant pris en charge par les parents et la MMK.
- Le financement du directeur de la musique municipale.

### **X – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

Monsieur le Maire et les adjoints présentent les divers dossiers (dont la plupart ont été débattus lors des réunions de l'année passée) qui pourraient être programmés en 2016. Les élus actent les orientations budgétaires suivantes :

#### **1. Budget forêt**

En fonctionnement :

- Prise en compte de l'EPC et des travaux d'entretien patrimoniaux proposés par l'ONF
- Transfert du budget forêt vers le budget principal d'un montant à définir, qui soit proche de celui prévu (mais non réalisé) de 2015

En investissement :

- Prise en compte des travaux patrimoniaux d'investissement proposés par l'ONF (sauf les engrillagements)
  
- Réfection du chemin du Huss (tronçons abimés)
- Clôture de la maison forestière
- Remplacement de la passerelle du Bockloch, (sous réserve de l'obtention d'aides financières)

#### **2. Budget principal**

En fonctionnement :

- Taux d'imposition : pas d'augmentation

- Crédits scolaires maintenus comme en 2015
- Prise en compte des dépenses relatives au périscolaire, pour les NAP, la décision n'est pas prise
- Subvention aux associations selon les mêmes principes qu'en 2015 et en tenant compte des délibérations prises à ce jour
- Inscription d'une recette provenant du budget forêt

En investissement :

- Priorité aux programmes non terminés et à ceux qui ont été priorités en tenant compte des dossiers suivants :

Voirie	Bâtiment	Acquisition
Dispositif ralentisseur, rue du Ventron	Etudes pour l'accessibilité des bâtiments communaux	Défibrillateur pour le Frenz
Réalisation d'un parking au centre du village	Création d'un local pour la musique municipale : première tranche	Décors de Noël (complément)
Eclairage public : passage aux LEDS grand rue et rue du Bourbach	Toiture, école maternelle	Secrétariat : Equipement informatique : ordinateur et logiciel de gestion
Le jardin de Kruth		Armoire ignifuge
Rue du Bourbach : enrobés sur trottoir		Numérisation état civil : (solde)
		Ecole élémentaire : école numérique rurale (10 voix pour et 4 abstentions) Ecole maternelle : ordinateur

Les élus souhaitent que, si un emprunt devait être nécessaire, il soit limité et pas supérieur à celui prévu en 2015, et non réalisé.

Les élus confient à la commission des finances le soin de reporter à un exercice à venir certaines de ces opérations, en fonction des priorités qui ont été discutées et qui ont été actées lors du débat.

Compte rendu affiché en mairie  
le vendredi 12 février 2016

Le Maire,

Claude Walgenwitz